



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

égalité professionnelle

Question écrite n° 132033

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Depuis plus de cinquante ans, le principe de l'égalité de traitement entre femmes et hommes est établi dans le droit international et européen. Au plan national, il est inscrit dans la Constitution et neuf lois ont conduit à faire de l'égalité professionnelle et salariale un aspect majeur de tout négociation collective. Récemment, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité a dressé un bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette étude a fait apparaître quelques avancées mais aussi des points de blocage dont les causes sont aussi bien dues à des incohérences des politiques publiques qu'à des freins culturels et sociétaux difficiles à éradiquer. Prenant en compte tous ces facteurs, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité a identifié des leviers d'action visant à développer une culture de l'égalité et créer ainsi un contexte favorable à la négociation collective. L'objectif de cette réflexion est de trouver des solutions efficaces pour passer d'une égalité proclamée à une égalité réelle et bien concrète. Ainsi, en vue de déconstruire les stéréotypes, la délégation juge indispensable d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs du système éducatif. Il lui demande quel est son avis sur cette proposition et s'il compte la mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132033

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2959

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)